

QU'EST-CE QU'UN ÉTUDIANT ÉTRANGER AU MOYEN ÂGE ?

Parmi toutes les « figures » que peut revêtir l'étudiant aux diverses époques de l'histoire, celle de l'« étudiant étranger » est une des plus familières. Elle évoque en particulier les étudiants médiévaux qui, des goliards du XII^e siècle aux premiers adeptes de la *peregrinatio academica* humaniste, apparaissent volontiers dans notre imaginaire comme d'éternels voyageurs, des migrants, des exilés volontaires en quête de savoir, de découvertes et d'aventures.

L'idée, à dire vrai, n'est pas neuve. En 1155, Frédéric Barberousse s'écriait, dans le préambule de sa constitution *Habita*, premier grand privilège impérial promulgué en faveur des étudiants allemands qui affluaient dès cette époque vers les écoles de droit italiennes :

Qui n'aurait pitié d'eux [les écoliers qui voyagent pour étudier et ceux qui enseignent] qui, pour l'amour de la science, se sont exilés, de riches se sont faits pauvres, s'épuisent eux-mêmes en efforts, exposent leur vie à bien des dangers¹.

Deux siècles et demi plus tard, c'est le chancelier de l'université de Paris Jean Gerson qui affirmait, dans son discours *Vivat rex* du 7 novembre 1405 :

L'Université [de Paris] ne représente elle pas tout le royaume de France, voir tout le monde, en tant que de toute part [lui] viennent ou peuvent venir suppos pour acquérir doctrine et sapience² ?

Les XVI^e et XVII^e siècles ne seront pas en reste et perpétueront la figure médiévale de l'étudiant voyageur, sous les traits de l'écolier famélique cher aux romans picaresques espagnols ou de l'aristocrate nonchalant accomplissant, d'Angleterre ou d'Allemagne jusqu'en Italie, son « Grand Tour », moins soucieux d'acquérir des diplômes que de collectionner les attestations flatteuses dans son *Liber amicorum*.

Les XIX^e et XX^e siècles enfin, qui ont tout à la fois donné naissance, d'abord en Allemagne puis en France, en Italie, en Angleterre, à l'université moderne et à l'histoire scientifique des universités anciennes, resteront fidèles à cet héritage médiéval quelque peu idéalisé. Célébrant en 1888 le très mythique « huitième centenaire » de l'université de Bologne dont il était recteur, Giosuè Carducci, qui était par ailleurs le grand poète national du Risorgimento, s'enthousiasmait dans son discours d'ouverture :

Après des voyages qui étaient des aventures, par mer ou à travers les Alpes, les savants de l'Europe entière, se réunissant ici, retrouvaient leur patrie dans les nations dont se composaient les universités ; l'université constituait pour eux un État ; l'usage commun de la langue latine les faisait aspirer à cette unité supérieure, à cette fraternité civile des peuples tendant au bien, vers laquelle Rome a conduit par la loi, que l'Évangile a proclamé pour l'esprit, que la civilisation actuelle veut atteindre par la raison³.

Et aujourd'hui encore, une initiative internationale comme le programme Erasmus qui s'est donné pour objectif de favoriser à travers toute l'Europe la mobilité des étudiants et

1 *Quis eorum non misereatur, cum amore scientie facti exules, de divitibus pauperes, semet ipsos exinaniunt, vitam suam multis periculis exponunt* (p. 165 de l'édition donnée par Stelzer, Winfried, « Zum Scholarenprivileg Friedrich Barbarossa (Authentica Habita) », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 34, 1978, p. 123-165).

2 Jean Gerson, Œuvres complètes [éd. Palémon Glorieux], vol. VII, tome 1, *L'œuvre française : sermons et discours*, Paris, Desclée, 1968, p. 1146.

3 *Discorso di Giosuè Carducci per l'ottavo centenario*, a cura di Giuseppe Caputo, Bologne, CLUEB, 1988, p. 61-62 et, pour la traduction française, p. 109.

des professeurs, s'est placée tout naturellement sous les auspices de l'illustre humaniste de Rotterdam, grand voyageur en son temps de la République des lettres, étudiant à Paris et en Angleterre, docteur de Turin.

Porté à la fois par une longue tradition littéraire, de légitimes ambitions politiques et de nombreux travaux historiques, le thème de la mobilité étudiante est donc aujourd'hui encore un thème essentiel dans l'histoire et l'image des universités européennes du Moyen Âge. Naturellement, à l'idée sommaire d'une mobilité généralisée et indifférenciée ou au pittoresque anecdotique des exemples isolés, les enquêtes récentes ont substitué beaucoup de précisions et de nuances, appuyées, autant que la documentation le permettait, sur des données quantitatives. Mais mon propos ne sera pas ici d'essayer de dresser un bilan global de ces recherches sur la mobilité universitaire médiévale, qui sont d'ailleurs loin d'être achevées. Il en existe déjà, au moins provisoires, auxquels je renvoie⁴. Je voudrais plutôt tenter de poser, à partir de ces travaux, la question de savoir si la notion, aujourd'hui familière, d'« étudiant étranger » peut être utilisée de manière pertinente pour la période médiévale et, si oui, ce qu'elle peut nous apprendre sur la nature des écoles et universités du Moyen Âge, plus précisément entre le XII^e et le XV^e siècle.

Les études sur la mobilité universitaire au Moyen Âge se fondent généralement sur des listes d'étudiants et de maîtres (matricules, rôles de suppliques) qui permettent de repérer l'origine de nombre des individus concernés, soit à partir d'indices onomastiques, soit parce que le nom même du personnage est accompagné de la mention de son origine soit ethnique (« le Breton, « l'Allemand », « l'Anglais »), soit géographique (le plus souvent le diocèse, parfois la ville ou le village ou simplement la région ou le pays d'origine). Ces données doivent naturellement être soumises à critique et utilisées avec quelques précautions, qui importent peu ici, mais, globalement, elles peuvent servir à établir des tableaux ou des cartes présentant de manière synthétique l'origine géographique des universitaires médiévaux et les axes majeurs de leur mobilité et, si les documents sont assez précis et abondants, on peut suivre l'évolution du recrutement de telle ou telle université dans le temps ou le mettre en rapport avec les études faites ou la situation sociale des étudiants⁵. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est que

4 Voir en particulier le chapitre « Mobility », in Hilde de Ridder-Symoens (dir.), *Universities in the Middle Ages*, in Walter Rüegg (dir.), *A History of the University in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. I, 1992, p. 280-304 ; les vol. II (Hilde de Ridder-Symoens (dir.), *Universities in Early Modern Europe (1500–1800)*, 1996, p. 416-448), III (Walter Rüegg (dir.), *Universities in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries (1800–1945)*, 2004, *passim*) et IV (Walter Rüegg (dir.), *Universities since 1945*, 2011, *passim*), abordent également la question de la mobilité étudiante en Europe aux époques moderne et contemporaine. Pour le Moyen Âge, je me permets de renvoyer aussi aux rapides synthèses que j'ai données dans Jacques Verger, « Géographie universitaire et mobilité étudiante au Moyen Âge : quelques remarques », in Agostino Paravicini Bagliani (dir.), *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, Lausanne, Université de Lausanne, coll. « Études et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XII », 1987, p. 9-23 ; Jacques Verger, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'Éducation*, n° spécial *Éducatives médiévales : l'enfance, l'école, l'Église en Occident (VI^e-XV^e siècles)*, 50, mai 1991, p. 65-90 ; Jacques Verger, « La circulation des étudiants dans l'Europe médiévale », *Cahiers du Centre de Recherches Historiques : Circulation et frontières, autour du 101^e anniversaire de Fernand Braudel*, 42, octobre 2008, p. 97-95.

5 Sur ce type de documents et leur présentation critique, voir, pour les matricules, nombreux surtout pour les universités des pays d'Empire, Rainer C. Schwinges, *Deutsche Universitätsbesucher im 14. und 15. Jahrhundert : Studien zur Sozialgeschichte des alten Reiches*, Stuttgart, F. Steiner, 1986, et Jacques Paquet, *Les matricules universitaires*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 65 », 1992, et pour les rôles de suppliques adressés au pape, Jacques Verger, « Le recrutement géographique des universités françaises au début du XV^e siècle d'après les suppliques de 1403 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, École française de Rome, 82, 1970, p. 855-902, réimpr. dans Jacques Verger, *Les universités françaises au Moyen Âge*, Leyde, New York et Cologne, Brill, coll. « Education and Society in the Middle Ages and Renaissance », 7, 1995, p. 122-173.

Les bases de données prosopographiques existantes concernant les étudiants des anciennes universités, établies à partir des matricules, rôles de suppliques et autres documents, sont recensées sur le site « Heloise/ European Network on Digital Academic History » (heloise.hypotheses.org), la plus ample étant sans doute, à ce jour, le « Repertorium Academicum Germanicum » (www.rag-online.org).

l'origine géographique ou l'appartenance ethnique, presque toujours relevée dans la documentation, était manifestement considérée comme un élément fort de l'identité de chacun, car il est bien probable qu'il ne s'agissait pas seulement d'un critère d'identification utile pour l'administration universitaire, mais d'une donnée qui était connue de tous, et affichée dans la vie courante, partie intégrante en somme de la conscience et de l'image que chacun avait de soi-même et qu'il offrait aux autres.

Mais si l'origine de chacun était connue ou en tout cas facilement connaissable, ceci ne signifie pas pour autant qu'elle ait nécessairement joué comme un facteur discriminant, permettant de distinguer, voire d'opposer, dans les mentalités et les pratiques, des étudiants « autochtones » et des étudiants « étrangers ». La tentation existait sans doute, nous y reviendrons, mais les statuts universitaires, comme d'ailleurs la tradition ecclésiastique, qui imprégnait déjà les écoles pré-universitaires du XII^e siècle, allaient tout à fait dans le sens inverse. L'accent y était mis sur l'universalisme (chrétien) de l'institution universitaire. Tous devaient avoir un accès égal à l'enseignement universitaire et, en fonction de leurs seuls mérites, aux grades qui sanctionnaient la réussite des études, sans acception de personne ni d'origine⁶. Aux étudiants aussi bien qu'aux maîtres était garanti un statut personnel privilégié, qui empruntait beaucoup de ses traits à celui des clercs tels que défini par le droit canonique : immunité fiscale, for ecclésiastique en constituaient les fondements, sous la seule réserve que l'intéressé se pliât à une certaine discipline (célibat, tonsure, vêtement long, interdiction du port d'armes) ; à ces privilèges généraux, la papauté avait même ajouté quelques avantages propres aux universitaires : en gros, ils étaient soustraits aux tribunaux ecclésiastiques ordinaires et, tout en bénéficiant du *ius non trahi* (droit de ne pouvoir être cités à comparaître hors de la ville universitaire), ils ne relevaient que de la juridiction de leur maître ou de celle de juges délégués spécialement désignés par le pape. Octroyés directement par la papauté, reconnus par les autorités laïques, ces privilèges mettaient les universitaires à l'abri des contraintes et des menaces des pouvoirs locaux, en particulier de ceux qui pouvaient peser sur les « forains », étrangers à la ville, en leur conférant un statut uniforme théoriquement valable et reconnu dans toute la Chrétienté⁷. Ceci était encore plus vrai pour les étudiants appartenant à des ordres religieux dont la situation était déterminée par leur appartenance non seulement à l'université, mais à une institution imposant à ses membres le respect d'une règle et de constitutions valables dans tous les couvents, abbayes ou prieurés de l'ordre.

L'uniformité du statut personnel se doublait de celle de l'enseignement, elle aussi garantie par les statuts et privilèges universitaires : partout, cet enseignement était donné en latin, langue commune de la culture savante et de la vie religieuse, partout les programmes d'étude (Aristote, les deux *Corpus iuris*, la Bible, les *Sentences* de Pierre Lombard, etc.), les méthodes pédagogiques (lectures et disputes), les épreuves d'examen étaient, à quelques nuances près, les mêmes et menaient à des diplômes dont la validité, elle aussi garantie par l'autorité pontificale, était reconnue dans tout le monde chrétien⁸. Bref, en théorie du moins, rien dans le contenu ou la forme de l'enseignement des universités médiévales n'avantageait les étudiants locaux par rapport à ceux d'origine plus lointaine. Aucune des particularités nationales qui se développeront à partir de l'époque moderne et constituent jusqu'à nos jours de redoutables freins à la mobilité universitaire et à l'établissement d'équivalences entre les formations, n'existait au Moyen Âge.

6 *Personarum et nationum acceptione summota* prévoyait déjà, à propos de la collation de la licence, la grande bulle pontificale de 1231 *Parens scientiarum* (Heinrich Denifle et Émile Chatelain (dir.), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, tome I, Paris, Delalain, 1889, p. 136-139).

7 Sur les droits et privilèges qui définissaient au Moyen Âge le statut universitaire, voir Pearl Kibre, *Scholarly Privileges in the Middle Ages: the Rights, Privileges, and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris and Oxford*, Londres, The Mediaeval Academy of America, 1961.

8 On trouvera une présentation d'ensemble du contenu et des méthodes de l'enseignement universitaire médiéval dans Hilde de Ridder-Symoens (dir.), *A History of the University in Europe*, vol. I, *Universities in the Middle Ages*, op. cit., p. 305-441.

L'université n'a cependant pas totalement ignoré la diversité des origines géographiques de ses membres. La meilleure preuve en est le système des « nations » adopté par près d'une trentaine d'entre elles⁹. Les « nations » universitaires (au sens étymologique du mot : lieu de naissance, d'origine) étaient, au sein des universités, des organismes corporatifs regroupant les étudiants de même origine pour assurer entre eux l'entraide mutuelle ainsi qu'une partie au moins des obligations académiques (immatriculations, organisation des examens, collation des grades) et préparer les délibérations des assemblées universitaires. Il y avait en gros deux systèmes de nations : l'un, inspiré du modèle bolognais, comptait des nations assez nombreuses (jusqu'à quinze à vingt) correspondant à des définitions géographiques précises ; l'autre, parisien, s'en tenait au chiffre restreint, chargé de valeur symbolique, de trois ou quatre nations, à la définition géographique large et souvent peu cohérente¹⁰. On voit donc qu'au total le système des nations, s'il se voulait expression institutionnelle de la diversité du recrutement géographique des universités, ne reflétait qu'imparfaitement cette diversité dans sa réalité concrète, d'autant plus que la totalité des membres de l'université ne relevait pas forcément du système « national » ; à Paris par exemple, les nations ne concernaient que la faculté des arts, la plus nombreuse il est vrai ; dans les facultés supérieures, l'intégration des maîtres était, pensait-on, suffisamment poussée pour que leur répartition en nations n'ait plus de raison d'être.

En théorie, les diverses nations étaient sur un pied d'égalité. En pratique cependant, on observe entre les nations des formes de hiérarchie et de regroupement liées à leurs effectifs et à leur situation géographique. À Paris, la nation anglo-allemande, la moins nombreuse et la plus éloignée, se plaignait de ce que ses membres étaient systématiquement rejetés au dernier rang lors de la confection des rôles de suppliques ou de la proclamation des résultats des examens de licence. À Bologne, les diverses nations étaient regroupées en deux « universités » distinctes, celle des « citramontains » et celle des « ultramontains », ce que l'on est tenté de traduire par « Italiens » et « étrangers », bien que l'Italie n'ait évidemment eu à cette époque aucune unité politique (mais sans doute une certaine unité culturelle que Dante et Pétrarque célébreront au XIV^e siècle) et que les nations ultramontaines elles-mêmes aient été fort diverses tant par leur taille que par leur poids effectif dans le fonctionnement effectif du *studium*¹¹.

Nous touchons donc, à travers le système des nations, aux ambiguïtés et aux incertitudes qui caractérisent en fait la perception vécue de la diversité des origines géographiques au sein des populations universitaires médiévales¹².

L'étude du vocabulaire des statuts et délibérations universitaires n'éclaire guère la question car, mises à part de rares occurrences d'*extraneus*¹³, il évite les mots comme *alienigena* ou

9 Sur les nations universitaires médiévales, la synthèse classique reste Pearl Kibre, *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge Mass., Mediaeval Academy of America, 1948. Voir aussi Nathalie Gorochov, « Genèse et organisation des nations universitaires en Europe aux XII^e et XIII^e siècles », in *Nation et nations au Moyen Âge*, XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23-26 mai 2013), Paris, Publ. de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale, 130 », 2014, p. 273-286.

10 Cf. Jacques Verger, « Le nazioni studentesche a Parigi nel Medio Evo. Qualche osservazioni », in *Comunità forestiere e "nationes" nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, a cura di Giovanna Petti Balbi, Naples, Liguori, coll. « Europa mediterranea. Quaderni, 19 », 2001, p. 3-10.

11 Antonio I. Pini, « Le *nationes* studentesche nel modello universitario bolognese del medioevo », texte de 2000 réimpr. dans Antonio I. Pini, *Studio, università e città nel medioevo bolognese*, Bologne, CLUEB, coll. « Centro interuniversitario par la storia delle università italiane. Studi, 5 », 2005, p. 210-218.

12 Je reprends, dans les paragraphes qui suivent, quelques idées avancées dans Élisabeth Mornet et Jacques Verger, « Heurs et malheurs de l'étudiant étranger », in *L'étranger au Moyen Âge*, XXX^e Congrès de la SHMES (Göttingen, juin 1999), Paris, Publ. de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale, 61 », 2000, p. 217-232.

13 Voir par exemple dans Heinrich Denifle et Émile Chatelain (dir.), *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. II, Paris, Delalain, 1897, col. 324, l. 22 et 325, l. 46, ou Charles Samaran et Émile A. Van Moé (dir.), *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. III, Paris, Didier, 1935, col. 396, l. 43 et 815, l. 34.

forensis qui auraient nettement souligné le caractère étranger, extérieur, des individus concernés, se contentant le plus souvent de relever leur pays natal (*natio, patria*) ou d'origine (*oriundus de*) sans y attacher une notion particulière d'altérité ou d'« extranéité ».

Il semble donc que, plutôt qu'une définition univoque, ce soit la conjonction de plusieurs facteurs, tous liés à l'origine géographique mais dont aucun n'était suffisant à lui seul, qui a fait que certains étudiants finissaient par être perçus, au sein des universités médiévales, comme « étrangers », en tout cas comme occupant une position différente et marginale, par rapport au gros de la population universitaire¹⁴.

Le premier de ces facteurs était l'éloignement géographique. Certes, peu d'étudiants étaient originaires de la ville même où était située l'université¹⁵. Les autres venaient de l'extérieur et devaient donc affronter les difficultés liées à la séparation d'avec la demeure familiale, au voyage, à l'hébergement et à la subsistance en ville. Mais pour beaucoup qui étaient originaires de la région, ces difficultés étaient relativement modestes. Les contacts restaient aisés avec les parents et les proches, il n'y avait pas vraiment de dépaysement social ou culturel. En revanche, ces difficultés devenaient beaucoup plus fortes pour ceux qui étaient d'origine lointaine¹⁶. Il est évidemment difficile de fixer des frontières précises qui permettraient de distinguer recrutement local, régional, « national » ou « international ». Mais il est clair qu'à partir d'un certain seuil, les voyages devenaient longs, coûteux et même dangereux, que les liaisons avec le milieu d'origine se faisaient rares et aléatoires, exigeant le recours aux messagers professionnels dont se sont d'ailleurs précisément dotées les grandes universités et leurs « nations » étudiantes¹⁷, que le retour au pays, quoique toujours prévu, était remis à une date éloignée, bref, que l'expérience vécue du déracinement et éventuellement de la solitude était bien réelle, faisant des études cet exil volontaire dont parlait déjà l'*Habita* de Barberousse.

Autre marqueur de l'altérité, la langue. Certes, tous les universitaires, maîtres et étudiants, étaient censés, dès leur arrivée à l'université, savoir le latin et s'en servir comme langue de communication non seulement pour l'enseignement, mais même dans l'existence quotidienne. Mais en pratique, aussi bien entre eux qu'avec la population locale, les universitaires usaient de la langue vernaculaire et ceux qui ne maîtrisaient pas ou maîtrisaient mal la langue vernaculaire de la ville universitaire se faisaient inévitablement remarquer et se mettaient parfois en difficulté. De nombreuses anecdotes glanées dans les sources littéraires ou judiciaires témoignent de ce qui se passait à l'université de Paris où même les Picards étaient facilement repérés et parfois moqués pour leur dialecte¹⁸ et où les Anglais, Hollandais ou Allemands qui restaient volontiers entre eux en parlant leur langue natale, se trouvaient vite en butte à l'incompréhension, voire à l'hostilité non seulement de la population locale ou des étudiants francophones, mais même de ceux qui, au sein de la nation anglo-allemande, parlaient une autre langue, scandinave, slave ou hongroise¹⁹.

14 Cf. Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, Amiens, thèse de droit, 1939.

15 Cf. Nathalie Gorochov, « L'université recrute-t-elle dans la ville ? Le cas de Paris au XIII^e siècle », in Patrick Gilli, Jacques Verger et Daniel Le Blévec (dir.), *Les universités et la ville au Moyen Âge : cohabitation et tension*, Leyde et Boston, Brill, coll. « Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 30 », 2007, p. 257-296.

16 Voir les exemples donnés dans Élisabeth Mornet et Jacques Verger, « Heurs et malheurs », *op. cit.*, p. 219-220.

17 Antoine Destemberg, « Acteurs et espaces de la renommée universitaire : jalons pour une histoire des messagers de l'université de Paris à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, 678, avril 2016, p. 267-295.

18 Cf. Serge Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique : le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Recherches littéraires médiévales, 13 », p. 83-144.

19 Quelques exemples : en 1367, le chevalier du guet se plaint de ce que des étudiants flamands tapageurs n'ont pas compris les sermons qu'il leur adressait car *de partibus alienis oriundi linguam gallicam nequaquam intelligebant plenarie* (Heinrich Denifle et Émile Chatelain (dir.), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, Paris, Delalain, 1894, 1340, p. 171) ; en 1425, le procureur de la nation anglo-allemande, Roger d'Edimbourg, apostrophé par un membre de la nation, maître Paul Nicolas d'Esclavonie, un Slovène, déclare n'avoir pas compris ce que lui disait celui-ci *propter ineptum et barbaricum modum suum loquendi [in] lingua gallicana* (*Auctarium Chartularii*, t. II, *op. cit.*, c. 327, l. 3-6) – sur le cas de Paul Nicolas, voir *infra* note 25.

Si les étudiants d'origine lointaine se heurtaient vraisemblablement à plus de difficultés psychologiques que les autres, il est moins sûr qu'ils aient aussi été plus exposés à la précarité matérielle. Certes, ils devaient affronter, pour le voyage et le séjour, de lourdes dépenses, ils avaient aussi plus de difficultés à percevoir en temps utile « aux études » les subsides familiaux et les revenus ecclésiastiques qui leur venaient de leur pays d'origine. Mais en sens inverse, ils bénéficiaient entre eux, semble-t-il, d'une forte solidarité de groupe qui compensait leur petit nombre, notamment en se logeant à frais communs ou parfois même en bénéficiant de l'accueil d'un petit collège « national » fondé par un riche compatriote (trois maisons de ce type existaient à Paris pour les étudiants danois et suédois et on connaît le somptueux collège S. Clemente, encore dit collège d'Espagne, réservé aux étudiants ibériques à Bologne²⁰). Cette solidarité pouvait avoir aussi une dimension religieuse qui s'exprimait à travers le culte de quelque saint « national », saint Edmond pour les Anglais de Paris, sainte Catherine, saint Nicolas et saint Martin pour les Allemands de Bologne²¹. Par ailleurs, il semble que souvent ces étudiants grands voyageurs ont appartenu à des familles aisées, volontiers nobles, ou à des établissements ecclésiastiques bien dotés ; ces origines aisées leur donnaient à la fois des ressources financières appréciables et un entregent qui facilitait leur installation et leur séjour dans une ville universitaire, même lointaine²². La précarité matérielle n'était donc pas forcément leur lot, en tout cas pas de manière durable.

Les trois facteurs que nous venons d'énumérer – la distance, la langue, les difficultés matérielles et économiques – sont attestés depuis l'origine – on les trouve déjà dans les principaux centres scolaires du XII^e siècle²³. Il en est en revanche un quatrième qui semble caractéristique surtout des XIV^e et XV^e siècles, et c'est ce que nous pourrions appeler la nationalité, même si on peut dès l'époque antérieure trouver la trace de préjugés ethniques qui ont précédé la montée des sentiments nationaux, des conflits monarchiques et des rivalités entre États qui caractérisent la fin du Moyen Âge. Le prédicateur et chroniqueur Jacques de Vitry, évoquant dans son *Historia occidentalis*, au chapitre VII, les étudiants parisiens au début du XIII^e siècle, au moment de la transformation des écoles de la Rive gauche en université, n'écrivait-il pas, peut-être avec un peu de distance humoristique :

Non contents de s'affronter oralement ou lors de disputes, [les étudiants parisiens] se querellaient, se jalousaient, se dénigraient entre eux en raison de la diversité de leurs nations, se lançant à la tête sans retenue un grand nombre d'injures et de propos outrageants, dénonçant les Anglais comme des ivrognes, des « coués » (*caudati* = munis d'une queue), affirmant que les Français étaient des orgueilleux, des chiffes molles qui se paraient comme des femmes. Quant aux Teutoniques, ils disaient d'eux qu'ils étaient des furieux, obscènes de surcroît dans leurs banquets. Les Normands pour leur part étaient des gens vaniteux et vantards, les Poitevins des traîtres, amis

20 Voir Élisabeth Mornet, « Piété et honneur : profil des fondateurs des collèges nordiques à Paris au Moyen Âge », in Andreas Sohn et Jacques Verger (dir.), *Die universitären Kollegien im Europa des Mittelalters und der Renaissance / Les collèges universitaires en Europe au Moyen Âge et à la Renaissance*, Bochum, Winkler, 2011, p. 59-75, et Berthe M. Marti (dir.), *The Spanish College at Bologna in the Fourteenth Century: Edition and Translation of its Statutes*, Philadelphie, Univ. of Philadelphia Press, 1966.

21 Pearl Kibre, *The Nations*, op. cit., p. 42, 88.

22 C'est ce qui est montré pour les étudiants scandinaves dans Élisabeth Mornet, « L'étudiant au Moyen Âge, un migrant pas comme les autres ? Les étudiants nordiques à Paris, vers 1270-vers 1350 », in Cédric Quertier, Roxane Chilà et Nicolas Pluchot (dir.), « Arriver » en ville : les migrants en milieu urbain au Moyen Âge, Paris, Publ. de la Sorbonne, 2013, p. 175-191.

23 Voir par exemple, pour Paris, Astrik L. Gabriel, « English Masters and Students in Paris during the Twelfth Century », *Analecta Praemonstratensia*, 25, 1949, p. 51-95, réimpr. in Id., *Garlandia. Studies in the History of the Mediaeval University*, Francfort/M., J. Knecht, 1969, p. 1-37, et Joachim Ehlers, « Deutsche Scholaren in Frankreich während des 12. Jahrhunderts », in *Schulen und Studium im sozialen Wandel des hohen und späten Mittelalters*, hg. v. Johannes Fried, Sigmaringen, Jan Thorbecke, coll. « Vorträge und Forschungen, XXX », 1986, p. 97-120.

des richesses. Quant à ceux qui étaient originaires de Bourgogne, ils leur faisaient la réputation de lourdauds et de sots. Jugeant de même les Bretons inconsistants et instables, ils leur reprochaient la mort d'Arthur [duc de Bretagne, disparu dans des conditions suspectes en 1203]. Les Lombards, ils les disaient cupides, pleins de malignité et sans énergie, les Romains séditieux, violents et médisants, les Siciliens tyranniques et cruels, les Brabançons sanguinaires, incendiaires, brigands et voleurs, les Flamands prodigues, trop épris de beuveries, mous comme du beurre et apathiques. En raison même de ces invectives, ils abandonnaient souvent l'usage de la parole pour en venir aux mains²⁴.

Ce texte précoce est fort intéressant, il ne faut cependant peut-être pas prendre trop au sérieux un morceau de bravoure rempli de réminiscences littéraires, et on notera que, de toute façon, Jacques de Vitry y évoque moins la stigmatisation d'étudiants « étrangers » (les « Français » eux-mêmes ne sont pas épargnés) que les désordres généralisés auxquels avait, selon lui, donné naissance l'apparition de la jeune université dont il déplorait l'autonomie excessive.

Quoi qu'il en soit, c'est surtout à partir du milieu du XIV^e siècle, avec le déchaînement de la guerre de Cent Ans et autres conflits européens bientôt suivis, à partir de 1378, du Grand Schisme, que l'on voit se multiplier les indices de méfiance, voire d'hostilité, à l'égard des étudiants provenant de territoires soumis à un prince étranger ou reconnaissant un pape réputé schismatique. Les occasions de conflits se multiplient alors, tant au niveau de l'existence quotidienne que des relations des universités avec les pouvoirs. Lors des incidents entre étudiants d'origine différente ou avec la population locale, les injures xénophobes fusent spontanément, dans lesquelles les préjugés populaires se mêlent aux allusions politiques ou religieuses. Un exemple souvent cité est celui de maître Paul Nicolas d'« Esclavonie » (en fait, natif de Slovénie), maître ès-arts puis étudiant en théologie de Paris qui, de 1425 à 1439, fut en litige quasi permanent avec la nation anglo-allemande dont il était membre²⁵ ; on voit ce Paul Nicolas, par-delà les causes immédiates des conflits où il était impliqué, accuser les officiers de sa nation, généralement des Scandinaves, des Allemands ou des Hollandais, de le traiter avec mépris – « on ne sache dont il est. Il dit qu'il est de Hongrie, mais on dit qu'il est de Sclavonie où il y a gens de diverses sectes²⁶ » – alors que rien, selon lui, ne justifiait cette méfiance – « et s'il estoit de loingtain pais, partie adverse ne l'en devoit point blasmer ne injurier ». Les arguments sont significatifs, même si le caractère visiblement procédurier et vindicatif du principal protagoniste de l'affaire n'a sans doute pas arrangé les choses.

Face à de telles situations, les autorités, ecclésiastiques ou laïques, étaient plutôt embarrasées. D'un côté, il leur fallait rappeler que, selon l'idéal chrétien traditionnel, l'université devait rester accessible à tous et que les étudiants, même ressortissants d'un royaume ennemi, bénéficiaient de la protection de leur statut canonique de clercs²⁷. Mais en réalité, elles s'en

24 Je cite ici la traduction de Gaston Duchet-Suchaux dans Jacques de Vitry, « Histoire occidentale », *Historia occidentalis (Tableau de l'Occident au XIII^e siècle)* [introd. et notes de Jean Longère], Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sagesses chrétiennes », 1997, p. 85-86 (texte latin dans John F. Hinnesbuch, *The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry : a Critical Edition*, Fribourg, University Press, coll. « Spicilegium Friburgense, 17 », 1972, p. 92).

25 On trouvera le récit détaillé des démêlés de maître Paul Nicolas avec la nation anglo-allemande, avec le renvoi aux documents édités dans le t. IV de Heinrich Denifle et Émile Chatelain (dir.), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, Delalain, 1897, et le t. II de l'*Auctarium Chartularii*, *op. cit.*, dans Serge Lusignan, « Vérité garde le roy » : la construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle), Paris, Publ. de la Sorbonne, 1999, p. 77-82, et dans Élisabeth Mornet et Jacques Verger, « Heurs et malheurs », *op. cit.*, p. 222, 225, 228-230.

26 Plutôt que « gens et diverses sectes », comme il est écrit dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, *op. cit.*, n° 2292.

27 C'est ce que le roi de France rappelle en 1420 à l'université de Montpellier à propos des étudiants bourguignons (Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, t. II, Paris, Larose et Forcel, 1891, n° 1087) et en 1437 à celle de Toulouse à propos des étudiants gascons sujets du roi d'Angleterre (Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges*, *op. cit.*, t. I, Paris, Larose et Forcel, 1890, n° 818).

méfiaient. Beaucoup, d'ailleurs, partaient spontanément, comme les étudiants anglais qui quittèrent presque tous Paris dès le début de la guerre de Cent Ans²⁸. Mais parfois on dut en venir, comme le roi de France Louis XI dans les années 1470, à les expulser du royaume (il s'agissait en l'occurrence des étudiants bourguignons sujets de Charles le Téméraire) ou au moins à en faire dresser la liste, à exiger d'eux un serment spécial de fidélité ou à leur interdire l'accès aux offices universitaires comme celui de recteur qui devrait être à l'avenir réservé aux seuls « régnicoles », ce contre quoi l'université de Paris protesta d'ailleurs énergiquement, demandant, non sans quelque malice, au lieutenant du roi comment elle devait interpréter ce mot de « régnicole » et faisant remarquer que les « nations » qui la composaient, à l'exception de celle de Normandie, étaient toutes à cheval sur le royaume de France et des pays voisins²⁹. Autre épisode significatif, en cette même année 1474, le gouvernement royal prétendit saisir, au nom titre du « droit d'aubaine », les biens d'un libraire de l'université de Paris, d'origine allemande, un certain Herman de Statelchen, qui venait de décéder³⁰ ; l'université s'y opposa avec vigueur au nom de ses privilèges traditionnels et obtint gain de cause, mais ce succès inespéré ne ralentit guère l'intégration sans cesse plus marquée de l'université et de ses membres au « droit commun du royaume de France³¹ ».

Au total, malgré des difficultés incontestables dans les années les plus dures de crises, de pestes ou de guerres, la mobilité étudiante n'a pas vraiment décliné à la fin du Moyen Âge et elle caractérisera encore les universités de la Renaissance comme en témoignent des attestations littéraires aussi connues que la correspondance des frères Amerbach³² ou le journal des frères Platter³³. Elle ne reculera que très lentement à l'époque moderne, au long des XVI^e et XVII^e siècles. Mais ce qui est en effet caractéristique de la fin du Moyen Âge, c'est le primat pris par la dimension « nationale » dans ce que Serge Lusignan a appelé « l'identité universitaire³⁴ ». Les universités, sans cesser d'être des corps privilégiés, glissent progressivement de la tutelle pontificale à la tutelle royale. Les tribunaux royaux se substituent aux tribunaux ecclésiastiques pour connaître des causes universitaires. Dans les cités-États italiennes, les autorités, reprenant une politique que Frédéric II avait inaugurée dès 1224 à Naples³⁵, s'efforcent, sans réel succès d'ailleurs, d'obliger leurs ressortissants à étudier à l'université locale³⁶. Tout ceci, derrière l'universalité de façade maintenue, creusait le fossé entre étudiants sujets du prince ou de la ville et étudiants étrangers, d'autant plus que les universités elles-mêmes, qui atten-

28 William J. Courtenay, « Foreign Students in a Time of War: English Scholars at Paris, 1325-1345 », *History of Universities*, 14, 1995-96, p. 31-42.

29 Ces épisodes ont fait l'objet de nombreuses délibérations de la nation anglo-allemande publiées dans l'*Auctarium Chartularii*, t. III, *op. cit.*, col. 163, 171, 175, 179, 280, 281, 287, 292, etc. ; voir aussi les textes publiés dans César Égasse Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, Paris, Pierre de Bresche-Jacques de Laize de Bresche, 1670, p. 716-717.

30 Voir Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 109-113.

31 Cf. Jacques Verger, « Les universités françaises et le pouvoir politique, du Moyen Âge à la Révolution », in Andrea Romano et Jacques Verger (dir.), *I poteri politici e il mondo universitario (XIII-XX secolo)*, Actes du congrès international de Madrid, 28-30 août 1990, Soveria Mannelli, Rubbettino, 1994, p. 17-33.

32 Voir les deux premiers volumes (1481-1513 et 1514-1524) de *Die Amerbachkorrespondenz*, hg. v. Alfred Hartmann, Bâle, Verlag der Universitätsbibliothek, 1942-43 ; j'ai commenté ces textes dans Jacques Verger, « Étudiants et gradués allemands dans les universités françaises du XIV^e au XVI^e siècle », in *Gelehrte im Reich : Zur Sozial- und Wirkungsgeschichte akademischer Eliten des 14. bis 16. Jahrhunderts*, hg. v. Rainer C. Schwinges, Berlin, Duncker & Humblot, coll. « Zeitschrift für historische Forschung, Beiheft 18 », p. 23-40.

33 Voir Felix Platter, *Tagebuch (Lebensbeschreibung)*, 1536-1567, hg. v. Valentin Lötscher, Bâle-Stuttgart, Schwabe and Co., 1976 ; ce texte a été commenté par Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le siècle des Platter (1499-1628)*, t. I, *Le mendiant et le professeur*, Paris, Fayard, 1995.

34 Serge Lusignan, « Vérité garde le roy », *op. cit.*

35 Voir Girolamo Arnaldi, « Fondazione e rifondazioni dello Studio di Napoli in età sveva », in *Università e società nei secoli XII-XVI*, Pistoia, Centro italiano di studi di storia e d'arte, 1982, p. 81-105.

36 Paolo Nardi, « Le Università nei secoli XIV-XV », in Gian Paolo Brizzi, Piero Del Negro, Andrea Romano (dir.), *Storia delle Università italiane*, vol. I, Catane, Sicania, 2007, p. 45-93.

daient de plus en plus du pouvoir laïc protection, subsides et emplois pour leurs gradués, prêtaient volontiers la main à cette évolution et affichaient leur loyalisme politique, voire leur souhait d'apporter elles-mêmes au prince aide et conseil. Le succès à Paris, à la fin du Moyen Âge, du thème de la *translatio studii* (l'université, passée par Athènes puis Rome, avait été, selon cette reconstruction historique mythique, implantée à Paris par Charlemagne) montre à quel point les universitaires parisiens étaient désormais désireux de lier leur sort à celui de la monarchie française³⁷. Dans ces conditions, les étudiants non français, « étrangers et non natifs de notre royaume³⁸ », comme disent des lettres de Louis XI en 1474, se trouvaient en quelque sorte rejetés dans une position marginale, d'autant plus qu'ils étaient eux-mêmes désormais perçus comme constituant un groupe hétérogène, divers et instable – *peregrini et mutabiles* comme dit un document de 1384 relatif au collège de Dacie à Paris³⁹.

La notion d'étudiant étranger, à l'origine assez floue car simplement liée à la conjonction de plusieurs facteurs d'intensité variable, s'est ainsi peu à peu cristallisée à la fin du Moyen Âge jusqu'à prendre forme juridique. Elle correspondait désormais à la fois à un regard porté sur l'autre et à une identité ressentie. Resterait évidemment à savoir, ce que la documentation médiévale, très pauvre en données subjectives et autobiographiques, permet rarement d'apprécier, si cette identité était vécue par les intéressés eux-mêmes sur le mode de la contrainte et de l'insécurité, imposées par les lacunes du réseau universitaire, ou sur celui plus positif de l'enrichissement, de la liberté et de la découverte.

Jacques Verger,
Université Paris 4 - Sorbonne

37 Serge Lusignan, « Vérité garde le roy », *op. cit.*, p. 225-277.

38 Cité dans Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger*, *op. cit.*, p. 112.

39 Cité dans Élisabeth Mornet et Jacques Verger, « Heurs et malheurs », *op. cit.*, p. 228.

